



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 42
Hebdos régionaux Abitibi-Témiscamingue

Projet d'exploitation du gisement de nickel Dumont à Launay

DÉBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE 13 MAI 2014 À AMOS

COMMUNIQUÉ

Québec, le 1^{er} mai 2014 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), présidée par Jean Paré qui est secondé par la commissaire Nathalie Drapeau, tient la première partie de l'audience publique sur le *Projet d'exploitation du gisement de nickel Dumont à Launay* par Royal Nickel Corporation. L'audience publique aura lieu à compter du **13 mai prochain à 19 h** et se tiendra à la **Salle Olympia de l'Hôtel des Eskers, située au 201, avenue Authier à Amos**. Les séances se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission.

Durant la première partie de l'audience publique, les citoyens pourront aussi adresser leurs questions à la commission à l'adresse : mine-nickel-dumont@bape.gouv.qc.ca. Les séances de la commission seront diffusées en mode audio et vidéo en direct sur le site Web du BAPE à l'adresse : www.bape.gouv.qc.ca.

UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES

1. S'informer

L'audience publique se déroulera en deux parties. En présence du promoteur et des personnes-ressources invitées dans le but de répondre aux questions des participants, la première partie permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet afin d'en prendre connaissance et de mettre en lumière tous ses aspects.

2. S'exprimer

À l'occasion de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera le 10 juin 2014, à la **Salle municipale de Launay**, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

La commission d'enquête dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 11 septembre 2014, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, M. David Heurtel. Par la suite, le ministre dispose de 60 jours pour rendre public le rapport.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les documents relatifs au projet sont mis à la disposition de la population dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Bureau municipal de Launay, 843, rue des Pionniers, Launay ;
- Bibliothèque municipale d'Amos, Édifice de la Maison de la culture, 222, 1^{re} Avenue Est, Amos.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, ainsi que dans le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

Pour plus ample information, vous pouvez communiquer avec Renée Poliquin, coordonnatrice du secrétariat de la commission, ou avec Luc Nolet, conseiller en communication, en composant le 418 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : mine-nickel-dumont@bape.gouv.qc.ca.

LE PROJET

Royal Nickel Corporation projette d'exploiter un gisement de nickel situé sur des terres privées et publiques en partie dans les municipalités de Launay et Trécesson (Villemontel) en Abitibi-Témiscamingue. Le projet prévoit l'exploitation d'une mine à ciel ouvert pendant 35 ans incluant deux années pour la préparation qui, à terme, créerait une fosse d'une longueur de 4,9 km, d'une largeur de 1,4 km et d'une profondeur maximale de 560 mètres.

Pour pouvoir exploiter cette mine, le promoteur devrait installer plusieurs équipements, notamment un concentrateur, un garage pour l'entretien des équipements de minage, un dépôt de carburants, un entrepôt et une unité d'assemblage d'explosifs, une station de concassage pour les granulats, une usine de traitement des eaux, un bâtiment administratif, en plus de procéder à l'aménagement de puits, puisards, drains et stations de pompage. Il devrait aussi aménager des bassins de sédimentation, des haldes pour les roches stériles, pour les dépôts meubles et pour le minerai de basse teneur ainsi qu'un parc à résidus miniers.

Le promoteur devrait aussi aménager une bretelle ferroviaire à partir de la voie ferrée du CN, une installation de chargement du concentré de nickel et un chemin d'accès à partir de la route 111 en plus de voir à l'installation par Hydro-Québec d'une ligne électrique de 120 kV.

Durant toute la durée de l'exploitation de la mine, le promoteur prévoit extraire 2,34 milliards de tonnes de minerai et de roches stériles lui permettant de produire 4,63 millions de tonnes de concentré de nickel, soit 0,4 % du minerai traité. Le concentré serait expédié par train à raison d'une dizaine de wagons par semaine vers le Port de Québec ou par camion vers Sudbury ou par une combinaison de ces deux modes de transport.

Le coût du projet a été évalué à 3,133 milliards de dollars (G\$), constitué d'investissements initial et d'expansion de 2,265 G\$ et de frais de maintien et de fermeture de 868 millions de dollars. En outre, les dépenses d'exploitation pour la durée de vie du projet attendraient environ 10,8 G\$. Le promoteur estime qu'environ le tiers de ce montant serait dépensé dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques. Il a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique.

Pour réaliser cette mission, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Pour donner suite aux demandes d'audience publique qui ont été transmises au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs par les citoyens, groupes, organismes ou municipalités, le président du BAPE, M. Pierre Baril, a reçu le mandat de former une commission d'enquête et de tenir une audience publique sur le projet d'exploitation du gisement de nickel Dumont à Launay.

– 30 –

Source : Luc Nolet
Conseiller en communication
418 643-7447 ou 1 800 463-4732 poste 535
mine-nickel-dumont@bape.gouv.qc.ca